**Appel de propositions de projets**

**Mécanisme de l’UPU d’assistance technique pour l’inclusion financière – Exploiter
la numérisation des services financiers postaux pour favoriser l’inclusion financière**

**Table des matières**

1. Contexte
2. Objectifs et portée des projets considérés
3. Évaluation et sélection des propositions
4. Principes de financement
5. Procédure de demande

Annexes:

Annexe 1 – Champ d’action du mécanisme de l’UPU pour l’assistance technique à l’inclusion financière

Annexe 2 – Formule de proposition de projet

Annexe 3 – Formule relative au budget du projet

1. **Contexte**

Avec plus de deux milliards de comptes, la poste a traditionnellement été un acteur clé de l’inclusion financière en s’appuyant sur son vaste réseau, sa proximité avec la clientèle et sa longue expérience dans l’offre de services financiers. Afin que la poste contribue davantage à l’inclusion financière et propose des services pertinents a un plus grand nombre, elle doit adopter plus rapidement les technologies de services financiers numériques.

Pour aider à combler ce besoin pressant, l’UPU, en partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates et Visa, a mis en place un mécanisme d’assistance technique pour l’inclusion financière (FITAF) pour appuyer les postes dans cette transformation, qui est souvent complexe et nécessite d’importants moyens financiers.

1. **Objectifs et portée des projets considérés**

Le FITAF financera les propositions qui répondront aux deux objectifs principaux suivants:

1o Le projet permettra d’améliorer le niveau de numérisation des services financiers offerts par la poste (avec ou sans partenaire).

2o Le projet permettra à la poste de mieux servir la population à faible revenu et les petites entreprises et favorisera ainsi l’inclusion financière.

Au regard de ces objectifs, le FITAF soutiendra les projets avec des activités de numérisation entrant dans les quatre catégories identifiées dans le cadre du champ d’action proposé:

– Développement d’une stratégie de services financiers numériques.

– Offre de services financiers numériques (agent, partenariat ou propres services).

– Amélioration ou diversification des services financiers numériques en place.

– Autre: (doit intégrer la composante «inclusion financière et numérisation»).

De plus amples détails sur l’étendue des activités sont fournis en annexe 1.

1. **Évaluation et sélection des propositions**

Les propositions de projets seront examinées par un comité de sélection composé d’experts de l’UPU. Il s’agit de s’assurer que les projets appuyés par le FITAF répondent aux critères du FITAF et que la poste et ses partenaires ont les capacités pour l’implémenter. Nous allons aussi analyser les dynamiques institutionnelles et commerciales et l’impact anticipé.

Toutes les propositions reçues seront évaluées sur la base de critères établis par l’UPU, comme indiqué ci-dessous:

– Existence d’un cadre juridique et réglementaire propice correspondant au sein de la poste permettant d’offrir des services financiers: le cadre juridique et réglementaire doit permettre à la poste d’offrir les services financiers proposés dans le cadre de l’appel de projet.

– Engagement du gouvernement à favoriser l’inclusion financière et l’alignement du projet avec les prio­rités du gouvernement: l’engagement et l’alignement doivent être formulés dans un document officiel tel que la stratégie d’inclusion financière nationale, le document de stratégie de réduction de la pauvreté.

– Soutien de l’équipe de direction pour la bonne réalisation du projet: appui institutionnel de l’équipe de direction de la poste au projet FITAF en se basant sur son expérience et son niveau d’implication dans le projet ainsi que les ressources qu’elle fournit pour soutenir le projet.

– Pertinence du projet proposé par rapport aux principaux objectifs du FITAF: le projet doit inclure l’inclu­sion financière et un volet consacré à la finance numérique.

– Capacité de la poste et ses partenaires techniques à mettre en œuvre le projet proposé dans le scénario proposé:

* + Offre actuelle de services financiers et part de marché estimée (pour les comptes, les paiements, les transferts de fonds et en général tous les produits pertinents au projet proposé).
	+ Expérience dans le déploiement de solution et des projets similaires.
	+ Existence d’un plan clair pour mettre en œuvre le projet, avec un calendrier réaliste et une vision claire sur la façon dont il sera dirigé.
	+ Infrastructure informatique et capacité technique.

– Clairement identifier l’équipe de projet et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le projet:

* + Liste des membres de l’équipe avec leurs domaines respectifs d’expertise.
	+ Budget identifié pour mettre en œuvre le projet.

– Volonté de financer conjointement 20% des coûts directs du projet.

– Potentiel d’innovation du projet. Ce critère peut prendre différentes formes:

* + Technologie utilisée.
	+ Modèle d’affaires.
	+ Canaux de distribution.

– Contribution à l’inclusion financière:

* + En termes du nombre et type de clients et de marché.
	+ Comparaison entre les objectifs et la situation actuelle du marché.
	+ Contribution attendue à l’inclusion financière dans le pays.
1. **Principes de financement**

*Allocation financière et période de mise en œuvre*

Chaque allocation dans le cadre du FITAF sera de 100 000 USD au maximum. La période de mise en œuvre ne devrait pas dépasser dix-huit mois.

*Cofinancement*

Le bénéficiaire est responsable des contributions de cofinancement correspondant à 20% au moins (en numé­raire) du coût total d’un projet. Dans des circonstances exceptionnelles et lorsque cela se justifie, l’UPU peut envisager d’accepter un cofinancement d’une proportion plus faible.

*Dépenses considérées*

Les coûts susceptibles d’être couverts dans le cadre du FITAF sont les suivants:

– Études de marché/faisabilité.

– Formation des agents postaux.

– Consultant.

– Promotion des services financiers postaux.

– Contrôle et évaluation.

– Logiciels.

1. **Procédure de demande**

Toutes les propositions de projets doivent suivre le modèle fourni en annexe 2. Ce modèle peut également être téléchargé [(www.upu.int/fr/activites/inclusion-financiere/mecanisme-pour-lassistance-technique-a-linclu­sion-financiere.html](http://(www.upu.int/fr/activites/inclusion-financiere/mecanisme-pour-lassistance-technique-a-linclusion-financiere.html)), ou être obtenu auprès de fitaf@upu.int.

Les propositions devraient contenir les documents ci-après au format pdf:

* Formule de proposition de projet signée (annexe 2).
* Formule relative au budget du projet (annexe 3).

Les propositions doivent être présentées en français ou en anglais, les deux langues de travail de l’UPU.

Elles doivent être envoyées par voie électronique (fitaf@upu.int) **le 28 février 2020 au plus tard**.

Les propositions ne respectant pas les exigences susmentionnées ne seront pas prises en considération.

Contact: fitaf@upu.int